

Personnes âgées

réfléchir mais les faits prouvent le contraire. Quiconque prend connaissance, par le truchement des médias, de la situation pénible de telle ou telle personne âgée de plus de 65 ans ne peut manquer de s'inquiéter vivement. Ainsi, selon une étude récente effectuée en Ontario, les femmes seules qu'elles soient veuves, divorcées, ou séparées constitueraient le groupe le plus défavorisé. Dans la seule région du Grand Toronto, elles seraient 36,000 dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté d'après la définition qu'en donne le gouvernement fédéral. Selon cette même étude, le revenu moyen dans le cas des femmes de 65 à 74 ans serait de \$5,645 par année, alors que dans le cas de celles de plus de 75 ans, il serait de \$4,964. Voilà une révélation qui a tout bien de nous inquiéter.

Un autre article, de Steve Kerstetter, paru récemment dans le *Star* de Toronto, par exemple, soulignait qu'Ottawa payait un supplément de revenu garanti aux personnes âgées de plus de 65 ans ne disposant que d'un faible revenu en dehors de la pension fédérale de sécurité de la vieillesse. Le gouvernement verse également une allocation de conjoint aux personnes âgées de 60 à 65 ans qui sont dans la même situation financière. Néanmoins, en janvier, près de 1.3 million de personnes âgées ont reçu le supplément et, selon les autorités, la moitié des prestataires sont tellement pauvres qu'ils ont droit à 80 p. 100 ou plus du supplément maximum. En janvier dernier, près de 88,000 personnes ont touché l'allocation de conjoint. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) a reconnu que la situation des personnes âgées vivant dans la pauvreté était d'autant plus grave qu'elles sont, pour la plupart, incapables de travailler à plein temps ou à temps partiel pour accroître leur revenu. Par conséquent, il s'agit d'un grave problème que nous devons examiner de plus près. S'il était renvoyé à un comité, nous serions mieux en mesure de le faire.

Un autre problème dont je n'avais pas vraiment conscience, sans doute à tort, c'est que, selon certaines études, les personnes âgées sont de plus en plus les victimes d'agressions. En fait, je crois qu'une étude effectuée par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social signalait la chose. Le nombre de suicides a également augmenté parmi les personnes âgées de plus de 65 ans. Il ne s'agit pas de déclarations alarmistes faites par un néo-démocrate ou un député de l'opposition; il s'agit des statistiques du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Il faudrait s'intéresser à ce problème.

Selon certaines prévisions, les agressions contre les personnes âgées en sont probablement au même stade que celles contre les enfants il y a dix ans. Je connais un cas dans ma circonscription où il ne s'agissait pas seulement d'agression. La victime était une personne qui, à cause de son grand âge, avait des défaillances de mémoire et une capacité d'attention réduite. Il lui arrivait assez souvent de ne plus trop savoir ce qui se passait autour d'elle. Un représentant élu s'est finalement chargé d'administrer son compte en banque, sans doute pour l'aider et veiller à ce que personne ne profite d'elle. Malheureusement, cette dame âgée a fini par donner le montant de son compte en banque à son administrateur.

Je ne prétends pas que ce dernier ait agi de façon intéressée, du moins au départ, mais quand c'est arrivé, et la presse en a beaucoup parlé, d'autres personnes m'ont rapporté des cas semblables de voisins qui allaient visiter des personnes âgées pour s'enquérir de leur santé et qui repartaient avec la moitié des meubles.

Je connais un autre cas, qui s'est produit dans mon quartier, où un agent immobilier a convaincu une femme de 72 ou 73 ans de lui vendre sa maison. Cet incident remonte à trois ans. Les maisons de mon quartier coûtent entre \$80,000 et \$120,000. Il a convaincu cette femme de lui vendre sa maison \$10,000 en lui laissant occuper la moitié en échange d'un loyer relativement modique.

J'ai l'impression que de telles choses se passent plus souvent que les députés pourraient le croire. C'est tout à fait honteux, monsieur le Président. Cela indique cependant que l'attitude de la société en général à l'égard des personnes âgées pose certains problèmes. Quelqu'un qui atteint l'âge de 65 ans n'est plus considéré comme un membre productif de la société. Il est donc mis au rancart et oublié. Personne ne se préoccupe de lui ou de ce qui lui arrive et personne ne s'en soucie. Je pense que c'est pour cela que de tels incidents se produisent; personne ne songe vraiment aux personnes âgées qui vivent seules. La société évolue tellement rapidement que, sans trop y réfléchir, j'imagine, les gens se préoccupent tellement de leur propre survie qu'ils oublient les membres de la société qui ne peuvent plus se débrouiller seuls.

A l'assemblée des Nations Unies sur le vieillissement, on peut voir que les pays qui sont censés être développés et les pays qui sont en théorie du tiers monde n'ont pas du tout la même attitude à l'égard des personnes âgées. Nous pourrions en apprendre beaucoup sur la façon de traiter nos aînés si nous suivions l'exemple des peuples du tiers monde. Les peuples du tiers monde estiment que les vieillards sont très avisés et très sages et peuvent rendre de précieux services à la société et en particulier aux enfants. Nous commençons à peine à nous rendre compte, grâce à certains projets privés au Canada, qu'au lieu de mettre au rancart les personnes qui atteignent 65 ans, il faut les encourager plutôt à jouer un rôle au sein de la collectivité et de la société en général. Dans la péninsule du Niagara, grâce à un excellent projet, on encourage les personnes âgées à travailler dans les garderies et dans d'autres entreprises du même genre et ces initiatives ont connu un très grand succès.

• (1620)

Je pourrais continuer, monsieur le Président, mais je ne veux pas contribuer à enterrer le bill. Il importe, je crois, pour la société en général et non simplement pour les personnes âgées, que nous examinions attentivement ce que nous voulons faire pour aider nos citoyens âgés à continuer à jouer un rôle actif dans la société canadienne.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur le Président, je serais heureux de faire quelques observations au sujet de ce projet de loi mais, à l'instar de mon collègue le député de York-Sunbury (M. Howie) et du député de Beaches (M. Young), je tiens à ce qu'il soit renvoyé au comité. Je me demande combien de temps il reste avant la fin de l'heure.

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois informer le député que le débat a commencé à 3 h 30 et qu'il reste donc à peu près huit minutes.

M. Darling: Je vous remercie, monsieur le Président. Je ne voudrais pas que l'on m'accuse d'étouffer le bill.

Je tiens à féliciter le député de York-Sunbury d'avoir décrit en détail bon nombre des problèmes auxquels se heurtent les personnes du troisième âge. Afin de ne pas m'attirer d'ennuis,